

■ **Isel Didier**, à La Neuveville, CH-073.1.014.162-2, exploitation du restaurant 'Au Banneret' et service traiteur, raison individuelle (FOSC no 117 du 20. 06. 2006, p. 4, publ. 3424984). Selon ordonnance du 20.06.2006 du Président 3 de l'Arrondissement judiciaire I Courtelary-Moutier-La Neuveville, la procédure de faillite a été suspendue faute d'actifs. Le titulaire ayant cessé l'exploitation de son commerce, la raison de commerce est radiée d'office.

Journal no 1767 du 12.07.2006
(03471362 / CH-073.1.014.162-2)